

Si vous désirez devenir famille d'accueil, communiquez avec le centre jeunesse de votre région.



Les centres jeunesse
du Québec

1001, boulevard Maisonneuve Ouest, bureau 410
Montréal (Québec) H3A 3C8
Téléphone : 514 842-5181
Télécopieur : 514 842-4834

www.acjq.qc.ca



Les démarches pour devenir famille d'accueil

1. Vous communiquez avec le centre jeunesse de votre région pour manifester votre désir de devenir famille d'accueil. Les coordonnées téléphoniques sont disponibles sur le site www.acjq.qc.ca / les centres jeunesse / leurs coordonnées.
2. Un intervenant du centre jeunesse vous invitera à une soirée d'information générale ou communiquera personnellement avec vous.
3. Vous pourrez alors commencer à définir votre projet de famille d'accueil.
4. Le service d'évaluation du centre jeunesse veillera à :
 - évaluer vos capacités et vos habiletés;
 - établir votre profil à plusieurs égards, notamment votre dynamique familiale;
 - établir les caractéristiques des enfants que vous êtes en mesure d'accueillir;
 - vérifier vos antécédents judiciaires;
 - visiter votre maison ou votre logement pour s'assurer qu'il respecte les normes physiques.

Apprendre le présent.
Offrir le futur.

Jour après jour, les familles d'accueil du Québec conjuguent au présent les verbes aider, supporter, soutenir, donner et aimer.

Petit à petit, elles voient ces enfants qu'elles accueillent apprendre à leur tour à conjuguer les verbes grandir, s'épanouir, avoir confiance et aimer, au futur.

www.acjq.qc.ca

J'accueille
Tu accueilles
Il accueille
Nous accueillons
Vous accueillez
Ils grandissent



Devenir famille d'accueil
Apprendre le présent. Offrir le futur.



Les centres jeunesse
du Québec

Un enfant a besoin de vous

- Il est âgé de 0 à 17 ans.
- Il est suivi par un intervenant psychosocial dans le cadre de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Il a vécu des difficultés dans son milieu familial, soit de la négligence, du rejet, des abus physiques ou des abus sexuels. Il peut également présenter des troubles sérieux de comportement et des problèmes au plan affectif et social, ou démontrer un retard dans son développement.
- Parfois, ses parents reconnaissent qu'ils sont incapables de répondre à ses besoins et ils acceptent que leur enfant soit confié à une famille qui prendra soin de lui. Parfois, c'est l'intervenant social qui recommande au tribunal que l'enfant soit retiré de son milieu familial pour être confié à une autre famille.
- Il a besoin de compter sur une famille qui, pour un certain temps, saura en prendre soin, l'écouter, le soutenir, le sécuriser et l'aimer.
- Il est francophone, anglophone ou allophone. Il peut être d'une autre culture, d'une autre ethnie et pratiquer une religion différente de la vôtre.



Votre engagement en tant que famille d'accueil

- Vous êtes prêt à consacrer du temps et de l'énergie à un enfant ou un adolescent et à lui donner de la tendresse, de l'attention et des soins.
- Vous pouvez lui offrir un milieu de vie apaisant, sécurisant, stable, chaleureux et stimulant, à court, à moyen ou à long terme.
- Vous êtes capable d'accepter que cet enfant ait un parcours difficile et qu'il manifeste parfois son anxiété face aux changements.
- Vous avez des aptitudes pour répondre à ses besoins physiques, affectifs et intellectuels.
- Vous êtes prêt à collaborer avec les parents naturels de l'enfant.
- Vous êtes disponible pour collaborer avec les intervenants du centre jeunesse ainsi qu'avec d'autres professionnels ou spécialistes qui gravitent autour des enfants et des jeunes.
- Vous êtes prêt à protéger l'enfant et à faciliter son retour dans sa famille naturelle ou dans la famille qui prendra soin de lui à long terme.

Quelques critères pour devenir famille d'accueil

- Vous vivez seul, en couple, en famille.
- Vous avez l'espace physique pour accueillir un enfant et votre milieu de vie correspond à certaines normes de sécurité, d'hygiène et de confort.
- Vous considérez l'enfant qui vous est confié comme les autres membres de votre famille.
- Vous croyez au potentiel de l'enfant en pleine phase de développement, au plan physique et intellectuel.



L'engagement du centre jeunesse

- Vous recevrez de la formation.
- Vous serez soutenu et conseillé par un intervenant du centre jeunesse.
- Vous pourrez recevoir des documents de lecture pour vous aider à mieux cerner la problématique de l'enfant que vous accueillez.
- Vous aurez des rencontres régulières avec l'intervenant de l'enfant, qui vous donnera des moyens concrets pour mieux connaître et aider cet enfant qui vous est confié.
- Vous serez soutenu lors des rencontres entre l'enfant et sa famille naturelle.
- Vous aurez accès à une rétribution financière non imposable pour couvrir les frais de chaque enfant qui vous sera confié. Cette rétribution est fixée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

